



Mairie de Valernes
04200

Département des Alpes-de-Haute-Provence
Arrondissement : FORCALQUIER

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALERNES
Séance du vendredi 28 août 2020-Délibération n°2020_028**

Le vendredi 28 août 2020 à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des Préaux (salle communale) sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe PIK.

Nombre de conseillers en exercice : Présents : 9 Excusés : 1 Absents : 1
Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0

Date de la convocation : 06 août 2020

Étaient présents : Frédéric EYRIES, Daniel LATIL, Jean-Christophe PIK, Monique REYNIER, Claude ROLLAND, Henri GENRE, Bernard DESCHAMPS, Cécile THIRARD AUTHEMAN, Isabelle GRZESINSKI

Absents et Excusés : Emilie MORAN, Hervé GASSIER

Représentés :

Secrétaire de séance : Madame THIRARD AUTHEMAN Cécile

OBJET : GARDERIE SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une employée municipale assure la garderie scolaire pour les enfants de 17 H à 18 H30. Cette prestation est facturée aux parents à hauteur de 2,90 € par heure ou 1,45 € pour une demi-heure.

Le maire expose que les recettes issues de la garderie sont minimales, mais nécessitent la mise en place d'une comptabilité fastidieuse à la fois pour l'employée qui garde les enfants et pour la secrétaire chargée d'émettre les titres de recette.

Il propose de rendre ce service gratuit pour les parents concernés par la garderie scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

INSTAURE la gratuité de la garderie scolaire à l'école de VALERNES.

Fait et délibéré à Valernes, les Jour, Mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Maire, Jean-Christophe PIK

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 01/09/2020 de la publication le même jour.

RF FORCALQUIER
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/09/2020 004-210402319-20200828-2020_028-DE